

Onnens, le 28 mai 2013

MUNICIPALITÉ  
Rue du Pontet 11  
Case postale 18  
1425 ONNENS VD

## PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2013

### Vente du chalet Berger

---

#### **Demande d'autorisation de vente du chalet au bord du lac sis sur la parcelle 375**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 10 décembre 2012, le conseil général a accepté le préavis municipal 08/2012, demandant un crédit de 58'260.- pour l'acquisition du chalet appartenant à Monsieur Pierre-André Berger, sis sur la parcelle 375 grevée d'un droit de superficie.

La transaction a été finalisée le 15 mars 2013 et un avis de mise en vente ou en location a été publié dans le bulletin d'informations communales paru fin mars.

Plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt, dont deux pour l'achat du chalet, mais l'une d'elle ne réside pas sur le territoire communal.

Nous avons donc proposé l'achat à Mme et M. Gabrielle et Cédric Meister, habitant depuis une année à la rue de la Gare. Nous leurs avons présenté la teneur du nouvel acte de superficie (qui est en phase de finalisation chez le notaire) et rendus attentifs à l'obligation de résider sur le territoire de la commune pour pouvoir disposer du droit de superficie.

Mme et M. Meister ont confirmé leur volonté d'acquérir le chalet pour la somme de 60'000.- et de s'occuper du débarras. Pour tenir compte de cette remise en état du chalet et du terrain, la municipalité propose d'assumer le droit de superficie pour 2013 et met à disposition les bennes nécessaires et assume leurs évacuations.

Il ne reste pour finaliser la vente du chalet que l'approbation du conseil général, que la municipalité sollicite par le présent préavis.

Mode de financement :

La municipalité propose d'affecter le produit de la vente à l'amortissement total du chalet et à verser l'argent sur un compte courant.

L'assemblée du Conseil Général :

- Vu le préavis de la municipalité,
- Ouï le préavis de la commission chargée de rapporter à ce sujet
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

- D'autoriser la municipalité à vendre le chalet sis sur la parcelle n°375 RF de la commune d'Onnens, pour le prix de 60'000.- CHF. Ce montant servira à amortir le chalet au niveau comptable et sera versé sur le compte courant de la Commune.

Délégué municipal : M. Cédric Meyrat

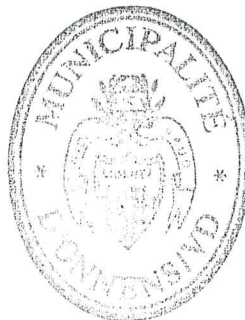
Le présent préavis, approuvé par la municipalité dans sa séance du 27 mai 2013, sera présenté au Conseil Général du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



A. Portner



La Secrétaire



R.-M. Lehmann